



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision complétant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'office français de protection des réfugiés et apatrides au titre de l'année 2027

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2015-1427 du 5 novembre 2015 portant modification du décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique et son extension à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et portant adaptation au poste de travail ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2026 autorisant, au titre de l'année 2027, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Vu la décision du 9 juin 2026 fixant, au titre de 2027, la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Décide :

Article unique – Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, organisés au titre de l'année 2027 :

Monsieur	Benoît	BARATHÉ	Attaché principal des administrations parisiennes
Madame	Alicia	CATS	Attachée d'administration de l'Etat
Monsieur	Pascal	DE CAZENOVE	Attaché principal d'administration de l'Etat
Madame	Laurence	DUCLOS	Attachée d'administration hors classe de l'Etat
Madame	Hamida	ECHIKR	Attachée d'administration hors classe de l'Etat
Madame	Chloé	FIASCHI	Attachée principale d'administration de l'Etat
Madame	Nathalie	FINCK	Attachée principale d'administration de l'Etat
Madame	Géraldine	LE GAL	Attachée principale d'administration de l'Etat
Madame	Yacinthe	LE GRAND	Attachée d'administration de l'Etat
Monsieur	Guillaume	LEFEBVRE	Attaché d'administration hors classe de l'Etat
Madame	Cécile	MINE	Attachée principale des administrations parisiennes
Monsieur	Julien	PERINI	Attaché d'administration de l'Etat
Monsieur	Grégory	PIENOZ	Attaché principal d'administration de l'Etat
Madame	Céline	SEYER	Attachée d'administration hors classe de l'Etat
Madame	Laurie	VALVERDÉ	Attachée d'administration de l'Etat
Madame	Floraine	VERHEYDE	Attachée d'administration de l'Etat

Fait à Fontenay-sous-Bois, le

25 AOUT 2026

Le Directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,



Alain ESPINASSE